



PROJET DE PAVAGE DES RUES ET D'ASSAINISSEMENT DANS LA VILLE DE PORTO-NOVO EN RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Date D'approbation :

22/9/2009

Pays :

Bénin

Localité :

Porto-Novo

Type :

Prêt

Montant :

4,000 Mds

1. IDENTIFICATION DU PROJET

Le projet de pavage de rues et d'assainissement dans la ville de Porto-Novo au Bénin a été identifié par la banque à l'occasion de la mission d'identification approfondie qu'elle a conduite en juin 2009 au Bénin. La requête de financement du projet a été transmise à la Banque par lettre n° 1953-/MEF/DC/CAA du Ministre de l'Economie et des Finances, en date du 09 juillet 2009.

Le présent rapport a été élaboré sur la base :

- des rapports d'études élaborés en juin 2009 ;
- des conclusions de la mission d'identification approfondie conduite par la Banque du 17 au 19 juin 2009 ;
- des conclusions et de la documentation recueillie par la mission d'évaluation conduite par la Banque du 17 au 30 juillet 2009.

2. OBJET ET OBJECTIF DU PROJET

Le projet a pour objet, le pavage de 5200 ml de rues, la construction d'ouvrages d'assainissement le long de ces rues et la construction d'un collecteur primaire d'évacuation des eaux pluviales d'environ 2700 ml dans la ville de Porto-Novo.

L'objectif global du projet est de contribuer à l'amélioration du cadre de vie et des conditions de circulation dans la ville de Porto-Novo.

Les objectifs spécifiques sont :

- améliorer substantiellement l'environnement urbain et la situation sanitaire des zones concernées par le projet ;

- améliorer la circulation dans la ville de Porto-Novo ;
- renforcer les capacités de la commune de Porto-Novo en matière de gestion des infrastructures urbaines.

Le Maître d'Ouvrage du projet est l'Etat du Bénin représenté par le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Érosion Côtière (MUHRFLEC).

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Le projet de pavage et d'assainissement de rues dans la ville de Porto-Novo trouve sa justification dans les considérations ci-après :

- l'état de dégradation accentuée des voiries et ouvrages d'assainissement ;
- la nécessité de l'amélioration du cadre de vie et de la circulation dans la ville de Porto-Novo ;
- son insertion dans le Programme d'Actions Prioritaires (PAP) du Gouvernement.

4. ZONE D'INFLUENCE DU PROJET

La commune de Porto-Novo est située au Sud du Bénin, dans le département de l'Ouémé/Plateau, à 30 km de Cotonou. Elle est limitée au Sud, par la lagune dans laquelle se déverse en partie le fleuve Ouémé, et qui constitue la limite avec la commune de Sèmè-Podji; au Nord par la commune d'Akpro-Misséréty; à l'Est par la Commune d'Adjarra; et à l'Ouest, par la commune des Aguégus. La position géographique de la ville lui confère un climat du type subéquatorial dominé par quatre (04) saisons (deux pluvieuses et deux sèches). La commune de Porto-Novo couvre une superficie de 108,7 km² avec une population estimée à environ 265 000 habitants en 2008.

5. LES COMPOSANTES DU PROJET

Le projet comprend sept (07) composantes :

- i) Etudes ;
- ii) Travaux;
- iii) Mesures environnementales et sociales;
- iv) Contrôle et surveillance des travaux;
- v) Appui institutionnel ;
- vi) Maîtrise d'Ouvrage Déléguée ;
- vii) Audit technique et financier.

6. COÛT ET FINANCEMENT

Le coût total hors taxes du projet s'élève à 5552 M FCFA financé comme suit :

- BOAD : 4 000 MFCFA
- Etat du Bénin : 1 527 MFCFA
- Mairie de porto-Novo : 25 MFCFA